

L'indépendant

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1507 du jeudi 19 mai 2022 * 30ÈME ANNÉE * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

TRANSITION

P.3

Kassi Brou met les pieds dans le plat du CNRD !

Kaba FIDEL, dégaîne

« Le FNDC et le G58 ont été écartés de la gestion de la transition »

P.3

Route Labé-Mali

Le projet financé à hauteur de 159 millions d'euros

P.4

P.2

Durée de la transition adoptée par le CNT

« Je peux dire qu'il y a eu violation de la charte de la transition... »,

dixit Abdoulaye Kourouma

Durée de la transition adoptée par le CNT

« Je peux dire qu'il y a eu violation de la charte de la transition... », dicit Abdoulaye

Kourouma

La durée de la transition guinéenne est désormais connue. Un délai de 36 mois a été entériné en plénière par le conseil national de la transition. Cependant une partie de la classe politique n'approuve pas la démarche du CNRD ayant abouti à la fixation de ladite durée. Joint au téléphone par nos confrères de FIM FM, le jeudi, 12 Mai dernier, le président du Rassemblement pour la renaissance et le développement (RRD), Abdoulaye Kourouma a abordé le contour de cette démarche, ainsi que les récriminations exprimées par une partie de la classe politique vis-à-vis de la gestion de la transition. Lisez ci-dessous l'intégralité de cet entretien...

Bonjour M. Abdoulaye Kourouma ! Vous êtes le président du parti RRD. Quelle est votre appréciation, tout d'abord la délibération du CNT en plénière qui a acté la transition sur une durée de 36 mois, c'est-à-dire 3 ans ?

Ce qu'il faut déplorer, cela ne relève pas du CNT en tant qu'organe de transition. Je peux dire qu'il y a

eu violation de la charte de la transition que nous sommes en train d'observer, ce qui est déplorable. Je pense qu'en ce qui concerne la durée de la transition, il était question de discuter ou prendre de décision en commun accord avec les acteurs de la société civile ou les forces vives avec le CNRD...

Mais le CNT est un organe composé de toutes les forces vives de la nation, non ?

Oui ! Mais il joue ici le rôle d'un organe de la transition pas les forces vives. Moi, je pense que le débat est clos à ce niveau. CNT c'est leur appellation conseil national de la transition, cela est différent des forces vives. Maintenant, si ce CNT est l'organe de la transition, il ne peut pas se mettre à la place des forces vives de la transition.

Quelle est votre observation par rapport au déroulé de cette transition. La classe politique en conclave rejette l'idée d'une durée de 39 mois et finalement on nous propose 36 mois. Comment observez tous ces mélimélos ?

Je suis au regret qu'il n'y ait pas d'échange ou de pourparlers franc entre le CNRD et la classe politique réelle. C'est un regret parce qu'aujourd'hui si le CNRD veut vraiment avancer, s'il veut vraiment stabiliser le

pays, s'il veut réellement avoir une transition apaisée, il doit avoir pour partenaire la classe politique responsable, la classe politique réelle parce que la transition, elle est politique. Mais à chaque fois s'asseoir prendre des décisions unilatérales en associant quelques éléments ne représentant absolument rien ou qui sont en manque de cérémonie ou d'activité, qu'ils appellent ici, "nous avons eu des pourparlers avec les forces vives ou la classe politique", moi, je dis que tout ce que le CNRD est en train de faire, ils sont en manque de cérémonie. La première fois vous avez vu la salle, c'était composée d'une frange de la classe politique. La totalité de leurs voix ne font même pas les 5% de la population, c'est-à-dire : le suffrage électoral exprimé. Donc moi, je le dis que ce ne sont pas les partis représentatifs de notre classe politique.

Maintenant que les dés sont pipés, à quoi peut-on s'attendre ?

Je ne veux pas qu'il y ait un début de manifestation parce que le jour que les manifestations vont commencer ce sera compliqué pour le CNRD. Il faut le croire, ils ne pourront pas les contrôler, ils n'ont ni l'assise sociale, ils n'ont ni des hommes qu'il faut pour concilier la situation actuelle, ce qu'il faut, il faut accepter qu'il y ait un dialogue, qu'il y



ait une communication entre le CNRD et la classe politique réelle, c'est ce que moi, je conseille.

Cependant il augure qu'un dialogue pourrait s'ouvrir...

Moi, je pense que nous sommes à un niveau, c'est le rapport de force qui va compter. Je pense qu'on est en train d'aller vers le rap-

port de force, mais je peux vous rassurer que la victoire sera autour du peuple, ce sera du côté du peuple. Ça, je peux rassurer le CNRD que c'est le peuple qui va gagner, dans ce bras de fer ou ce rapport de force qui est maintenant en train d'être engagé.

Transcrit
par Alpha Amadou Diallo

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège: Quartier Dar-Es-Salam sur la route Leprince
Commune de Ratoma
Email: lindependantguinee@gmail.com
- Tél : 664.63.09.53 - BP: 2427
Conakry

Redacteur en chef

Amadou Sadjou DIALLO: 624 37 26 68
Email: dialloamsadjo@gmail.com

Comité de rédaction

Amadou Sadjou DIALLO
Alpha Amadou DIALLO
Amadou Tidiane DIALLO
Moussa THIAM

P.A.O

N. S. SOUMAORO

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités & Annonces

Mamadou Aliou Diakité Tél.
664.63.09.53/
622.04.62.21

E-mail: madalgo1@gmail.com

Distribution: SPIC / Maison du Livre

Impression: SPIC/Imprimerie Warh Business Groupe

Lisez le journal numérique sur le site
www.kefinafasso.com

Lisez le journal
numérique sur le site

KèfinaFasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Avis très important

Pour vos avis, annonces et publicités, Publireportages, couvertures médiatiques et abonnements, contactez le service commercial et marketing au

Tél. : 664 63 09 53 / 622 04 62 21

E-mail : lindependantguinee@gmail.com

Transition

Kassi Brou met les pieds dans le plat du CNRD !

Le président de la commission de la CEDEAO désapprouve les 36 mois adoptés par le CNT pour la durée de la transition en Guinée. Dans une sortie médiatique, en début de semaine, Jean Claude Kassi Brou a envoyé un message au CNRD, dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya.



Le souci persiste chez les putschistes du 5 septembre 2021. La CEDEAO n'est pas prête à accompagner leurs ambitions rester au pouvoir au moins 3 ans. En témoignage, le passage du président de la commission de l'institution sous régional,

chez nos confrères d'Africa 24, avant-hier mardi. « Les meilleures transitions, c'est les transitions les plus courtes possibles », déclare le diplomate, tout en indiquant qu'une transition « qui est issue d'un coup d'Etat militaire, ce n'est pas un mandat élec-

tif ». « Dans notre région vous avez des chefs d'Etats qui sont élus pour cinq ans. Un coup d'Etat militaire qui s'apparente à un mandat électif, ça pose un problème », ajoute-t-il.

Pour Jean-Claude Kassi Brou, ce n'est pas à une transition de faire « toutes les réformes ».

« Il s'agit pour une transition de faire en sorte qu'on ait une élection crédible. Qui soit une élection acceptée par toutes les parties pour qu'il y ait consensus et la paix; c'est ça l'objectif principal d'une transition. Mais une transition n'a pas de légitimité pour faire des réformes qui doivent être faites par un gouvernement issu du peuple », a soutenu le président de la commission de la CEDEAO.

Sadjo Diallo

Durée de la transition fixée à 36 mois

Le CPR de Dr Faya approuve la proposition

La durée de la transition guinéenne est fixée à 36 mois par le CNT. Pendant que la classe politique dans sa majorité désapprouve cette durée, la coalition des partis de la rupture (CPR) dirigée par Dr Faya Millimono, elle, donne son feu vert.

Interrogé sur ce sujet, le vendredi, 13 mai 2022, Dr Faya Millimono a salué l'adoption du CNT. « Lorsque les (lettres) ont été répartis aux différentes coalitions, aux différentes organisations de la société civile, chacune de ces entités invitées à proposer un chronogramme. Nous avons passé toute une journée en plénière au siège du Bloc Libéral pour examiner la pertinence de ce

sentier. Et ensuite proposer l'estimation du temps qu'il faille consacrer pour le travail. Or nous étions arrivés à une proposition de 36 mois. Donc ceci est un motif pour nous de satisfaction parce qu'encore beaucoup d'autres personnes de notre pays ont pensé à peu près la même chose quand il s'agit de la durée qu'il faille mettre pour sortir honorablement de cette période transitoire », a-t-il souligné.

Parlant de ceux qui rejettent le chronogramme, Dr Faya rappelle qu'il y a une grande confusion dans le débat sur cette période transitoire. « Depuis le début, on est en train de faire des erreurs. Je ne sais pas combien de fois, même vous les

journalistes vous avez posé la question sur la durée sans jamais vous demandez qu'est-ce que nous devons faire ?

Le contenu de cette période transitoire parce que le temps comme l'argent, ce n'est qu'un moyen pour réaliser quelque chose. Nous commençons par parler de moyen avant de parler de ce qu'il faille faire. Même dans l'élaboration d'un budget, on ne procède pas comme ça.

Alors il y a beaucoup de prises de positions qui n'ont rien avoir avec le contenu ni avec la forme de cette période transitoire », martèle le président du BL.

Alpha Amadou Diallo

Kaba FIDEL, dégage

« Le FNDC et le G58 ont été écartés de la gestion de la transition »

Le groupe des 58 partis politiques, le RPG/AEC et le FNDC menacent de descendre dans la rue pour se faire entendre suite à l'adoption des 36 mois adoptés par le CNT pour la durée de la transition. Une menace qui ne fait pas peur le président du parti FIDEL, Mohamed Lamine Kaba.

Si le FNDC, le G58-RPG-ARC et alliés estiment que le délai de 36 mois est trop élevé pour cette transition, l'ex député de la 9e législature pense le contraire. Pour Mohamed Lamine Kaba ceux qui s'opposent au délai de 36 mois adoptés par le CNT ont été déjà mis hors course pour la transition. « Le FNDC et le G58 ont été écartés de la gestion de la transition parce que, ceux-ci sont en train de tout mettre en œuvre pour saboter la transition. Si aujourd'hui le FNDC et le G58 sont dans une dynamique de saboter la transition, c'est parce qu'au début ils ont été écartés. Comme ils ont été écartés dans la gestion de la transition, ils sont dans la dynamique de saboter la transition. C'est de l'égoïsme, c'est-à-dire, tout ramener sur soi. Le FNC avait proposé vous le savez à ce qu'ils aient 10 conseillers au CNT, ils ont voulu avoir la présidence du CNT et même la tête du gouvernement comme Premier ministre. Si ces messieurs avaient eu tout cela, vous pensez qu'ils allaient se mettre dans la rue pour faire du chantage au CNRD, je dirais non », martèle le président du parti FIDEL, dans un entretien accordé à nos confrères de Djoma FM, le vendredi 13 mai.

Pour Mohamed Lamine Kaba, la plus part des acteurs de la classe politique guinéenne qui ont rejeté la durée de la transition,



avaient participé à l'investiture du colonel Mamadi Doumbouya. Une chose dit-il "contraire à la loi". « En ce qui concerne les G58, ils étaient à l'investiture du président Doumbouya. Un président qui a conquis le pouvoir par les armes, ils ont accordé tous les protocoles nécessaires qu'on devrait accorder à un président élu. Ce n'est pas aujourd'hui qu'ils disent qu'ils ne reconnaissent pas ses actes. C'est aberrant. Vous avez été à son investiture, ça veut dire que vous l'avez reconnu comme légal et légitime. Le jour de l'investiture jusqu'au jour de leur chantage ou la mise en place du G58, qu'est-ce qui s'est passé?, c'est le déguerpissement parce que le président Dalein a été déguerpi de 3 chambres salons, parce que le président Sydia Touré a été déguerpi, tous les partis politiques qui expriment la compassion pour eux, se sont coalisés autour d'eux pour saboter la transition », a dénoncé l'ancien député.

Amadou Tidiane Diallo

Route Labé-Mali

Le projet financé à hauteur de 159 millions d'euros

Les membres du Conseil National de la transition (CNT) ont tenu une plénière, ce mercredi 18 mai 2022, à l'hémicycle. Cette plénière qui était consacrée à l'examen et l'adoption de la loi d'autorisation de ratification d'un accord de paix entre la Guinée et la banque islamique de développement dans le cadre de la construction de la route Labé-Mali de 107km a été votée à l'unanimité. La durée de la construction est estimée également à quatre (4) ans. Sur les 81 conseillers 74 étaient présents, dont trois (3) absents et quatre (4) excusés.

107 km, c'est la distance qui relie Labé-Mali. La construction de cette route devra non seulement favoriser la concurrence sur le marché guinéen et sénégalais, mais

favorisera également le développement socioéconomique des zones traversées grâce à leur désenclavement. Ce Projet est financé à hauteur de 159, 560 millions d'euros millions par la Banque Islamique de développement. Le délai d'exécution est de 4 ans.

En ce qui concerne la mise en œuvre du projet, la route a été divisée en trois lots répartis entre deux phases pour faciliter l'obtention des financements: La phase 1 comprend deux (2) lots à savoir

a) Lot 1: Labe-Sarekaly (38km) ;

b) Lot 2: Sarékaly-Yembéring (31 km);

La phase 2 se compose du lot 3 de Yembéring à Mali

(38 Km).

Le coup de ce projet de construction est estimé à hauteur de 159, 560 millions d'euros. La répartition de ce montant se présente comme suit:

1. Travaux de génie civil pour 129,45 millions d'euros;

2. Indemnités de compensation pour 1,2 million d'euros;

3. Services de conseil pour 4,50 millions d'euros;

4. Appui institutionnel à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) 2 millions d'euros;

5. Audit financier 100 mille euros;

6. Travaux annexes 9 millions d'euros.

Amadou Tidiane Diallo

Conakry

L'affaire Tamba-Ester conduit Korbonya en prison

Arrivé à bord d'un pick-up des officiers de la police judiciaire (OPJ), Ibrahima Korbonya Baldé, militant de l'ancien parti au pouvoir et influenceur sur les réseaux sociaux a été placé sous mandat de dépôt ce lundi par le tribunal de première instance de Mafanco.

Il est détenu depuis samedi dernier à la DCPJ. Il lui est reproché les faits de « menaces de mort, d'injures, de production, de diffusion et mise à disposition d'autrui de données de nature à troubler l'ordre et la sécurité publique, divulgation de fausses informations, le tout, par le biais d'un système informatique et sur les réseaux sociaux, notamment Facebook » des faits qu'il aurait commis à l'encontre du journaliste Tamba Zacha-



rie Millimono.

À en croire Me Salifou, c'est une nouvelle bataille judiciaire qui s'ouvre. « J'ai tenté de plaider pour la cause de mon client en persuadant le juge d'instruction que Korbonya pouvait bien rester en liberté et faire face à la procédure. Que sa détention n'était pas nécessaire. Mais malheureusement je n'ai pas été compris.

C'est une autre bataille judiciaire qui s'ouvre parce que je relèverai systématiquement appel contre cette ordonnance et autres procédures que je vais initier pour qu'il puisse être rapidement libéré. Peu importe le passé de la personne. Une fois pour toute, l'avocat c'est comme le médecin », a-t-il expliqué.

Abdou Lory Sylla

Guinée

Après l'ANAD, le RPG/AEC,... la CORED rejette la durée de la transition

Presque toutes les coalitions politiques ont rejeté la durée de la transition adoptée par le Conseil National de la Transition (CNT). Ce qui veut dire c'est une union sacrée qui s'annonce contre le CNRD. Après l'ANAD, le RPG arc-en-ciel et alliés, c'est au tour de la CORED dirigée par Mamadou Sylla de rejeter la durée de cette transition.



En réunion ce mardi 17 mai 2022, cette coalition réitère sa position de 30 mois à compter de la prestation du serment du président colonel Mamadi Doumbouya le 05 octobre 2021.

« Par rapport au premier point inscrit à l'ordre du jour Concernant la durée de la transition fixée par le CNT à 36 mois. La CORED réitère sa position pour 30 mois initialement donné à compter de la date d'investiture du président de la transition du 05 octobre 2021. La CORED recommande vivement la mise en place d'un cadre de dialogue entre les forces vives de la nation et le CNRD afin d'apaiser le climat qui prévaut actuellement dans notre pays.

Par rapport au deuxième point inscrit à l'ordre du jour, le droit des manifestations est un droit inaliénable et consacré même à l'article 08 de la charte de la transition

rédigée par le pouvoir de la transition. À ce niveau, la CORED recommande vivement que le CNRD revienne sur sa décision d'interdiction des manifestations. Par ce que les manifestations font partis de l'animation politiques d'un pays surtout la Guinée est n pays démocratique. Donc nous pensons que le CNRD doit revenir sur cette décision.

Par rapport au dernier point, c'est-à-dire la réunion de G58 prévue (mercredi) à Matam au siège de l'UFR, la CORED estime que cette décision revienne individuellement aux partis membres de cette plateforme car chaque parti s'est inscrit individuellement pour appartenir à cette plateforme. Donc qui n'a rien avoir avec la CORED », peut-on lire dans la déclaration de compte rendu de cette énième rencontre des partis membres de la CORED.

Tidiane Diallo

CRIEF

Présumés détournements à la CENI : l'avocat de Mohamed Kébé l'abandonne

L'affaire de surfacturation dans laquelle, Facinet Camara, de l'Agence Flavio Voyage et Mohamed Kébé, sont poursuivis pour des faits présumés de « blanchiment de capitaux, enrichissement illicite et corruption » a encore été appelée à la barre de la Cour de répression des infractions économiques et financières ce mercredi.

Mohamed Kébé était encore absent. C'est d'ailleurs pour ça que la cour a lu un courrier dans lequel son avocat, Moussa Sidibé, a renoncé à le défendre.

Quant à Lancinet Camara, patron de l'entreprise Flavio Voyage. Il a été amené à revenir sur sa version des faits. Cela pour permettre au nouveau juge assesseur de prendre connaissance du dossier.

Lors des débats, le procureur a demandé à la cour de permettre à ce que le responsable de l'agence de voyage SMC comparaisse, avec des dossiers comptables. Parce que selon les propos du prévenu, c'est cette société qui a émis les billets pour les voyages des cadres de la CENI.

Après avoir ordonné que l'original du contrat signé entre la société Flavio Voyage et la CENI soit conservé, et ordonné la comparution de deux témoins désignés par le prévenu à savoir : l'ex chef de cabinet de la CENI, François et Haïdara de SMC Voyage, le juge a renvoyé l'affaire au 1er juin pour la suite des débats.

Après cette décision, Me Ousmane Simakan s'est dit confiant quant à l'innocence de son client : « La société Flavio a signé un contrat avec la CENI. Il n'a pas été

reproché. Pendant deux présidences, on lui confié l'émission des billets d'avion. Si la CENI n'était pas satisfaite de son travail, on ne l'aurait pas reconduit. Donc, nous nous estimons qu'il n'a commis aucune infraction. »

Pour Me Bernard Saa Millimono, représentant de l'Etat, la reprise de ces auditions a permis à la cour de remarquer des « contradictions entre ses déclarations et les pièces produites par lui-même à l'audience. Monsieur Camara a déclaré à l'audience avoir conclu le contrat avec la CENI le 15 juillet 2019. Et ce matin, il nous a produit par l'organe de son avocat un lot de pièces dans lequel se trouve ce contrat. Or, dans ce contrat, il est clairement mentionné qu'il date du 15 juin ».

Il a estimé par ailleurs que cette différence de date peut « nous mener à une procédure de faux. Ça sent le faux. Il y a clairement une altération de la vérité dans ce dossier ».

Quant à la situation de l'autre prévenu, l'avocat de l'Etat a fait savoir que : « Monsieur Mohamed Kébé ne veut pas comparaître. Pour la première fois, son avocat avait dit qu'il était malade et qu'il souhaitait que le dossier soit renvoyé à une semaine. Nous on savait qu'il ne viendrait pas. Nous, nous continuons la procédure, qu'il soit là ou qu'il ne soit pas là. La cour tirera des conclusions après les débats, les réquisitions et les plaidoiries. »

guinee7.com

L'Indépendant
Votre journal
de tous les jeudis

Visite inopinée du procureur du TPI de Labé aux OPJ

« Croyez-moi, les gens travaillent dans des conditions très difficiles »

A l'image du procureur général Alphonse Charles Wright, le procureur près du tribunal de première instance de Labé, a effectué dans la matinée de ce mercredi 18 mai 2022, une visite inopinée dans certains locaux des officiers de la police judiciaire dont la gendarmerie territoriale et la brigade de recherche de la gendarmerie de Labé.

Après des constats dans les locaux, des cellules et des registres, le procureur a livré un message à l'endroit des OPJ.

« Aujourd'hui, nous devons communiquer, il faudrait que la population sache d'abord qui nous sommes, ce que nous faisons et c'est quoi notre mission, c'est très important. Ce que la brigade de recherche fait, si vous ne communiquez pas, s'il n'y a pas une visibilité, les gens ont tendance, que ça soit la hiérarchie, qu'on ne fait que dormir. Je veux que vous la presse, vous les médias que vous soyez nos témoins par rapport à certaines déclarations, de ce qui se dit à la justice, de ce qui se dit au niveau des OPJ. Certaines sont fondées, mais croyez-moi, 90%, ce sont des rumeurs, mais ce n'est pas fondé. Il revient à chaque service de s'organiser à l'interne. Aujourd'hui, c'est comme ça que ça se passe. Il y a toujours un chargé de communication et aucun service ne peut aujourd'hui évoluer à huis clos », rappelle Amadou Oury Diallo.

Poursuivant, le procureur du TPI de Labé laisse entendre que les OPJ travaillent dans des conditions très difficiles malgré leur détermination.

« Croyez-moi, les gens travaillent dans des conditions très difficiles. Ça va vous paraître bizarre mais quand je vous dit que nous



sommes obligés d'acheter notre consommable : chemises, stylos, les impressions, les registres, s'il n'y a pas de courant, il faut trouver un groupe électrogène. Si on a pas de groupe électrogène, il faut aller imprimer quelque part et cette opération est payante. Croyez-moi, si on vous dit qu'il n'y a aucun budget destiné pour ça, vous aurez du mal à me croire. Je ne fais pas l'avocat du diable. Ce que je dis ici est valable peut-être pour la plupart des services. Il y a ici de ces situations, les gens sont obligés de déboursier de leurs propres poches par rapport à certains cas pour payer les médicaments de certaines personnes qui sont en conflit avec la loi. Mais cela ne justifie pas la violation de la loi. Force est de reconnaître que l'Etat fait de son mieux, mais quand les moyens sont limités et que les besoins sont énormes (...) mais on gère, pace que quelque part, il faut faire un sacrifice dans l'intérêt général », renchérit le procureur.

Le procureur près le tribunal de première instance

de Labé a fait part de son constat dans les deux unités visitées.

« La première des choses, arriver sur les lieux, c'est la visite des violons, les locaux de garde à vue. Force est de reconnaître par rapport à la salubrité, les conditions sont acceptables. Il y a des nattes à aménager dans les cellules pour les mis en cause, pour les éviter de se coucher par terre, avec des couvertures, c'est propre. Il y a des toilettes, de l'eau, je pense que c'est le minimum que l'on peut pour garder les gens avec dignité et humanisme. Et tous les mis en cause que nous avons trouvés là-bas, c'est des gens qui sont là-bas, il y a juste 48 heures, qui sont donc dans le délai. Et les registres des garde à vue mis à jour. En ce qui concerne la brigade de recherche de la gendarmerie de Labé, ces registres sont très bien tenus. On sent vraiment le sérieux, le professionnalisme qui caractérise le travail de cette unité d'enquête », conclut le procureur.

Mediaguinee.com

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Mohamed Lamine Kamissoko
du BPN du RPG

« Tout est possible quand le pouvoir ferme la porte au dialogue »

Le G58, le RPG Arc-en-ciel et alliés se sont retrouvés ce mercredi 18 mai au siège de l'Union des forces républicaines (UFR) pour prendre en commun des mesures afin de convaincre le CNRD à dialoguer avec la classe politique dans l'intérêt supérieur du peuple de Guinée.

Au sortir de cette plénière tenue à huis-clos, Mohamed Lamine Kamissoko, membre du bureau national du RPG Arc-en-ciel, a donné la position de son parti. Selon lui, le RPG n'est pas d'accord avec la décision du président concernant le chronogramme de la transition.

« C'est clair, nous nous joignons à toutes les forces patriotiques et démocratiques pour dire non à la proposition du chronogramme du CNRD. On n'est pas d'accord. Voilà, c'est ça notre position. », a-t-il martelé. Et parlant des manifestations, l'honorable Kamissoko dira qu'on ne peut pas interdire à quelqu'un de manifester. Pour lui, le peuple de Guinée est pris en otage, tout en rappelant qu'au temps du professeur Alpha Condé, il y a eu plus de 800 manifestations.

« Le RPG, dans un premier temps, nous allons faire des déclarations pour montrer au CNRD qu'on n'est pas d'accord. S'ils font la sourde oreille, ensuite on



verra ce qu'il faut faire. Tout est possible quand le pouvoir ferme la porte au dialogue et il serait le seul responsable dans ce cas. On ne ferme pas la porte au dialogue, on ne dit pas systématiquement quiconque fait ça... Qu'est-ce qu'il a dit le premier jour de sa prise de pouvoir? Il a dit que le professeur Alpha Condé a pris le peuple de Guinée en otage, il a dit que le profes-

seur Alpha a instrumentalisé la justice, voilà. Mais aujourd'hui, on assiste à quoi? Et vous et nous, tout le monde sait que le peuple est pris en otage, sinon tu ne peux pas dire à quelqu'un pas de manifestations tandis que les droits les plus inaliénables confèrent aux partis politiques, aux citoyens de circuler librement, de manifester librement. », fait-il remarquer. Et d'ajouter ce-ci : « La preuve c'est quand le président de la République a vu que les manifestations prenaient des caractères de violence que tout dernièrement sinon pendant notre temps, il y a eu plus de 800 manifestations qui ont tous été autorisées. C'est vers la fin quand on vu que les manifestations prenaient un caractère de violence que nous avons demandé de les arrêter. Il n'y pas de caractère absolu, j'ai dit, tout dépend de ce qui va se passer en termes de discussions entre le pouvoir et la classe politique »

Avis important

L'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" constatent ces derniers temps, avec regret, que des individus non identifiés se présentent au niveau des institutions nationales et internationales, ainsi qu'au niveau de certaines sociétés de la place, au nom des deux organes, sans aucune autorisation de leurs responsables.

Face à ces agissements relevant du délit, l'Administration et la Direction du groupe de presse "L'Indépendant/Le Démocrate" invitent cordialement et humblement les entités citées plus haut à se référer toujours à l'adresse mentionnée dans l'ours des deux journaux en cas de besoin.

Merci d'avance de la compréhension!

La Rédaction

Christine Finda Kamano

Interdiction de
manifester en Guinée

« les autorités perpétuent la violation du droit de réunion pacifique... »

(Amnesty International)

En réaction à l'annonce du 13 mai par le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) de l'interdiction de « toutes manifestations sur la voie publique de nature à compromettre la quiétude sociale et l'exécution correcte des activités contenues dans le chronogramme, (...) pour l'instant jusqu'aux périodes de campagnes électorales », Samira Daoud, Directrice Régionale du bureau d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre International, a déclaré :

« Par cette décision les autorités de la transition perpétuent la violation du droit de réunion pacifique fréquemment commise sous la présidence d'Alpha Condé qu'elles ont renversé le 5 septembre 2021. Elles en font même une règle destinée à être appliquée possiblement pendant plusieurs années et pour des motifs vagues, en violation du droit international, sachant qu'aucun chronogramme officiel quant à la tenue des prochaines élections n'a jusqu'à présent été présenté aux Guinéens.

Le droit à la liberté de réunion pacifique est protégé

par l'article 21 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, et par l'article 11 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples. Cette décision contrevient également à la charte de la transition voulue par le CNRD et signée le 27 septembre 2021 par le chef de l'Etat, dont l'article 34 stipule que « les libertés d'association, de réunion, de presse et de publication sont garanties ».

Les autorités guinéennes doivent rétablir sans délai le droit à la liberté de réunion pacifique, et s'assurer que les forces de l'ordre respectent et facilitent la possibilité pour toutes les personnes en Guinée de s'exprimer et de manifester de manière pacifique, y compris en amont et durant les périodes électorales.»

Contexte

Cette décision intervient après une première interdiction le 11 septembre 2021 des « manifestations de soutien de quelque nature que ce soit », et alors que le CNRD a « pris acte » le 11 mai 2022 de la proposition formulée par le Conseil national de transition d'une transition de trois ans.

Amnesty International

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Dr Faya/rejet du chronogramme

« Ils viennent sans aucune argumentation, pour dire on n'est pas d'accord »



Connu pour ses déclarations vis-à-vis de la CEDEAO, le leader du parti Bloc Libéral, n'a pas fait cette fois encore de cadeau à Jean-Claude Kassi, président de la commission de ladite institution, qui rejette les 36 mois de transition ratifiés par le Conseil National de la Transition (CNT).

Pour Dr Faya Millimouno, ce dernier doit prouver son opposition à travers des preuves crédibles sans quoi, celle-ci n'a pas raison d'être.

Il ajoute que les dirigeants de la CEDEAO doivent plutôt revoir les principes établis, dont ils ont été les premiers à banaliser, qui seraient source de problèmes dans beaucoup de pays de la sous-région.

« La question que cela soulève, est quel argument soutient son rejet du chronogramme que se dote

la Guinée. Est-ce qu'il pense que les chantiers ciblés pour faire réussir cette période transitoire, permettre à la Guinée de prendre un nouveau départ avec des institutions fortes ? Est-ce qu'il a un élément impertinent qu'il trouve dedans ? Il faut que les autorités de la CEDEAO fassent d'abord une lecture intelligente des traités de la CEDEAO ainsi que les protocoles additionnels qu'eux-mêmes foulent au sol et cela est la cause des crises qui se créent dans les pays de la CEDEAO. Ils viennent sans aucune proposition sans aucune argumentation, simplement pour dire on n'est pas d'accord. Ils ne sont pas d'accord avec quoi ? Quand même il faut qu'on se pose cette question », a-t-il dit au micro de mosaiqueguinee.com ce mercredi 18 mai 2022

Mama Adama Sylla

Examens nationaux

Le ministre Guillaume Hawing interdit le régime d'internat dans les écoles

Le ministre de l'enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation Guillaume Hawing interdit le régime d'internat dans les concessions scolaires publiques et privées du pays.

Dans la note circulaire qu'il a été adressée aux structures déconcentrées de son département à cet effet, le ministre Hawing sou-

ligne qu'il lui a été donné de constater avec regret que malgré l'interdiction de l'internat dans les établissements d'enseignement public et privé, certains responsables et enseignants continuent toujours de se livrer à cette pratique peu honorable qui nous éloigne de la déontologie et du sacerdoce de l'école guinéenne dont la mission principale est de for-

mer et d'éduquer.

Face à la recrudescence de cette pratique douteuse, le ministre a invité tous les responsables des établissements d'enseignement public et privé du pays à proscrire le régime d'internat dans les établissements d'enseignement scolaire.

Mosaiqueguinee.com

Sékou Koureissy Condé sur l'interdiction des manifestations

« Ça ne se fait pas comme ça »

Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) a décidé d'interdire toute manifestation sur les espaces publics jusqu'à l'ouverture des campagnes électorales. Sékou Koureissy Condé estime que le rôle des autorités guinéennes, c'est d'encadrer les manifestations et non de les interdire.

Face au CNRD, l'ancien député invite la classe politique à privilégier le dialogue et la cohésion sociale. "Cette interdiction n'est pas normale. Ça ne se fait pas comme ça. Normalement, les conditions et modalités sont définies par la loi. Le CNRD pouvait dire que les gens pouvaient faire des manifestations et encadrer la marche. Quand vous interdisez les manifestations, vous provoquez", explique Sékou Koureissy Condé.

Il assure que près de 9 mois après son avènement au pouvoir, "le CNRD est en train de pousser les partis politiques à s'organiser en coalitions parce qu'ils se sentent exclus. Avec tout ce qui se passe aujourd'hui, vous ne pouvez pas dire au RPG, l'UFDG et autres d'applaudir les actes du CNRD. Leurs frustrations sont fon-



dées. Ils ont volontairement soutenu et acclamé le CNRD, mais ils étaient dans des rêves".

Il invite la classe politique à favoriser le dialogue pour éviter de plonger la Guinée dans une nouvelle impasse.

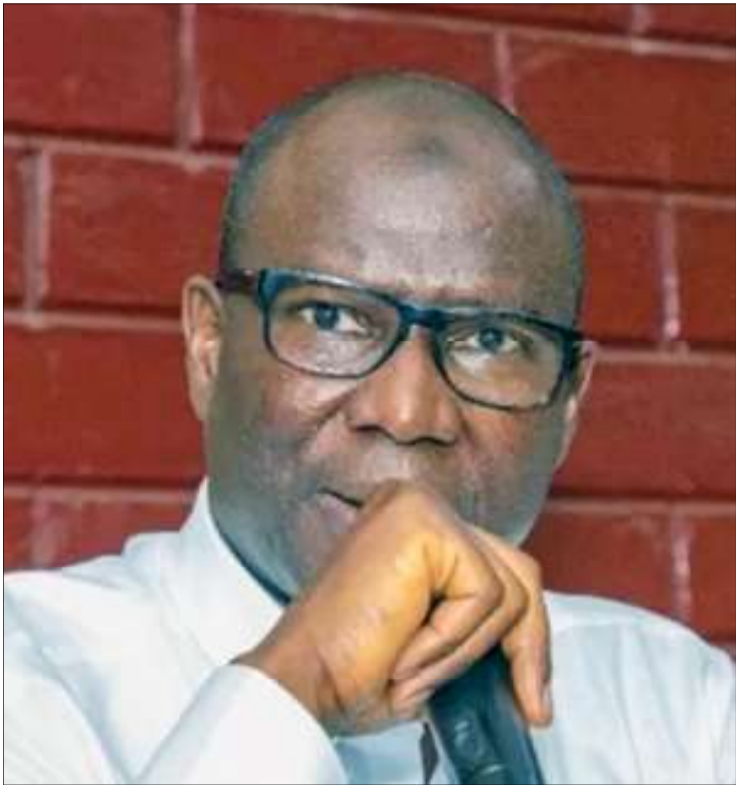
"Il faudrait qu'on se res-

saisisse. Tout le monde doit mettre en tête que cette transition est une transition nationale. Nous ne sommes pas pour les manifestations parce que je ne veux pas qu'on n'en arrive là. Mettons en avant le dialogue et l'esprit d'écoute", recommande-t-il.

Aissatou DIALLO

Opinion

La boussole en transit



On dit souvent qu'on ne fait pas d'omelette sans casser d'œufs, mais lorsqu'on n'y prend pas soins en cassant, les coquilles et mêmes les tessons risquent de se retrouver dans le plat, et finalement ce qui devait être pour la fête grandiose d'une grande famille réconciliée, va être rejeté par la majorité et le goût amer à avaler restera aux architectes qui pensent être plus malins que les autres.

La moralisation de la vie publique, la récupération des biens de l'état, la durée de la transition et autres grands chantiers du CNRD, sont pour la plupart appréciés par la majorité des guinéens, mais force est de reconnaître que la boussole qui est sensée diriger le pouvoir actuel de la Guinée, a besoin d'un petit réglage pour mener à bien la mission telle que initialement annoncée aux guinéens.

Deux mots ne peuvent pas produire un bien, même avec la bonne intention; parfois il est important d'écouter les voix qui ne plaisent pas, parce que quand le message est bon et réaliste, l'imperfection des messages ne doit pas être la cause du rejet des éléments de valeurs livrés par leurs bons soins.

Le chef a besoin d'écouter toutes les voix, celles qu'il aime et leurs contraires parce que les deux sont nécessaires pour un jugement rationnel qui tient compte de

plusieurs préoccupations. Certains de ceux qui sont supposés être des amis, qui disent ce que le pouvoir veut entendre, ne sont souvent pas outillés de courage ou d'honnêteté nécessaires de dire ce que le pouvoir doit entendre pour son propre bien.

Quand le calcul est compliqué et de trop, il faut s'en éloigner. Le CNRD à ce stade, a besoin de créer les moyens de dialogue sincère avec les acteurs les plus représentatifs de la vie socio-politique de notre pays.

Prendre l'initiative de former une forte délégation pour rendre visite aux sages de la moyenne guinée pour les salutations de courtoisie et parler de la vie socio-politique, est une bonne chose, mais une chose reste claire, les problèmes politiques ne peuvent trouver leurs solutions qu'avec des approches et dialogues politiques avec les acteurs politiques du moment. Aucun calcul politique ne peut changer cette réalité.

La durée de la transition proposée, ne semble pas être un problème majeur dans la chaîne des priorités de cette transition parce qu'un simple débat honnête inclusif entre guinéens peut aider à dissiper les malentendus, sous réserve que ce débat ne soit pas déguisé en exclusion avec des manœuvres sélectives qui réduisent les vrais acteurs en silence.

Dans ma première inter-

view sur la question il y a de cela sept mois, je proposais trois ans de transition, la troisième étant l'année électorale afin de donner la légitimité à ceux qui seront élus par les guinéens de la base au sommet, dans un pays suffisamment refondé avec des institutions plus solides. Plusieurs guinéens peuvent avoir des avis contraires au mien, mais on peut sans risque de se tromper dire que le dialogue est le meilleur moyen qui réconcilie les idées en évitant des affrontements inutiles.

La boussole dans ses manœuvres avec des calculs politiques, a reçu à rapprocher les acteurs politiques qui, dans un passé récent étaient opposés sur presque tout. L'erreur serait de laisser ce rapprochement se former négativement de nature à décider une manifestation de rue contre le pouvoir. La Guinée n'en a pas besoin et nous pouvons l'éviter

Cette nouvelle formule d'exclusion qui se fait appeler inclusion ne fait qu'agrandir le fossé de méfiance entre les acteurs politiques et le pouvoir, alors que les deux doivent travailler ensemble pour le bien d'un pays qui a tout, or sa population manque de tout. Comme on le disait tantôt, la durée de la transition est moins problématique que la crise de confiance entre les acteurs qui ont besoin d'être rassurés de la capacité de ceux qui promettent, à respecter leurs engagements sans les contourner par les manœuvres habituelles au gré de leur seul jugement pour satisfaire des agendas personnels.

Je souhaite vivement et de tout cœur, que le CNRD trouve en lui des ressources nécessaires et pédagogiques pour éviter à notre pays des lendemains qui ne donnent aucune chance à une transition apaisée dont rêvent tous les guinéens qui prient pour le bonheur de notre peuple.

Que Dieu bénisse la Guinée et les guinéen(ne)s

Abdoulaye Amie Soumah
#LeDestinForgé

Rapprochement
UFDG-RPG AEC

« La durée de la transition qu'ils brandissent n'est qu'un prétexte... » (Bah

Oury)

Bah Oury, président de l'UDRG, s'est prononcé ce mercredi, 18 mai 2022 sur le rapprochement entre l'UFDG et le RPG arc-en-ciel.



A en croire l'homme politique, il avait déjà tenté de rencontrer le RPG-AEC, sans obtenir de réponse.

« Nous avons demandé à rencontrer le RPG Arc-en-Ciel afin d'amener la classe politique, au-delà des divergences, à parler le même langage dans un contexte où nous sommes tous interpellés et intéressés par une marche apaisée de la transition. A l'époque, ils n'ont pas donné suite à notre démarche. Aujourd'hui, il y a des facteurs objectifs qui font que ceux qui ne voulaient jamais se voir officiellement, se voient parce qu'il y a des contradictions. Tout au début, au lieu d'anticiper, d'avoir une vision globale de la transition, la classe politi-

que a préféré de faire chacun pour soi, Dieu pour tous », a-t-il rappelé.

Plus loin, Bah Oury indique que c'est deux partis se font les yeux doux pour échapper à la CRIEF.

« Le contexte actuel pousse le parti de Cellou Dalein Diallo et celui d'Alpha Condé à coaliser pour faire face à la junte militaire. Leurs intérêts en commun, c'est d'abord la CRIEF, la récupération des domaines de l'Etat, les crimes de sang. Ce sont des facteurs qui ont amené ces groupes à se retrouver. La durée de la transition qu'ils brandissent n'est qu'un prétexte pour maquiller cela », lance-t-il.

Hadjiratou Bah

Tribune

Le réaménagement du report des déficits fiscaux – bye bye à la limitation triennale (Djakaria Diakité)

Le nouveau code général des impôts (CGI) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022[1] a introduit d'importants changements dans l'ordonnancement fiscal guinéen. Parmi ces réformes, figure en bonne place la suppression de la limitation triennale du report des déficits fiscaux.

De cette réforme, on tire essentiellement deux éléments. D'une part, la suppression de la limitation triennale du report des déficits s'annonce comme une bouffée d'air pour les contribuables ; d'autre part, par ses effets collatéraux, elle fait perdre aux Amortissements Réputés Différés (ARD) sa vigueur d'antan.

Le verrou sauté, un soulagement pour les contribuables

En effet, sous le régime de l'ancien code général des impôts[2], le déficit subi pendant un exercice est considéré comme une charge de l'exercice suivant. Toutefois, ce déficit n'était imputable que dans la limite des trois (3) exercices suivant l'exercice qui a enregistré le résultat déficitaire.

En d'autres termes, le déficit réalisé au cours de l'exercice N-1 est une charge déductible du résultat de l'exercice N. Si la totalité du déficit n'a pu être déduit de l'exercice N, il est reporté sur les exercices suivants. Si au bout de trois (3) ans le contribuable n'a pu déduire la totalité de ses déficits, il les perdait définitivement.

Cette limitation triennale des déficits n'était pas du bon goût pour tous les contribuables car elle pénalisait sérieusement certains d'entre eux surtout, ceux qui font des investissements massifs pendant leur phase d'installation. C'est le cas souvent des entreprises engagées dans de projets d'infrastructures à préfinancement telles que les routes, les chemins de fer, les énergies, les mines etc.

Aussi, à la suite de la réforme du droit comptable OHADA en 2018[3], on a assisté à l'aggravation du



sort des déficits réalisés par certains contribuables en phase d'installation à cause semble-t-il, de l'abandon de l'immobilisation des charges opérationnelles. Dans le cas de certaines entreprises, l'immobilisation des charges pendant la phase d'installation était une solution comptable et fiscale très pratique pour éviter la limitation du report des déficits en ce que les charges immobilisées, sont amorties et mises en déductions pendant la phase de production ou d'exploitation.

Alors qu'en est-il de la nature du déficit reportable ? En effet, le déficit est d'abord comptable c'est-à-dire lorsque les charges de l'exercice excèdent les produits réalisés. Le déficit devient fiscal par le biais d'un retraitement extracomptable qui consiste à déduire du résultat, les produits non imposables et à réintégrer dans le résultat, les charges non déductibles fiscalement. Ainsi, le déficit légalement reportable est celui fiscal et non le déficit comptable. C'est donc une erreur le fait de reporter le déficit comptable en lieu et place du déficit fiscal.

Ainsi, soucieux de ne perdre en tout ou partie des déficits antérieurs, certains contribuables ont pensé à des solutions plus optimales pourtant consacrées par

l'ancien CGI. Il s'agit notamment du recours aux ARD qui se sont révélés comme une palliative à la limitation triennale des déficits.

De notre point de vue, la limitation du report des déficits ne répondait pas à une logique congrue si ce n'est la volonté du législateur à pouvoir substituer aux déficits le plus tôt que possible, un bénéfice imposable afin d'obtenir le paiement de l'impôt. La leçon est donc bien claire, «faire du bénéfice ou perdre ses déficits».

De même, en plus d'être pénalisant pour les contribuables, la limitation du report des déficits est perçue comme un frein à l'investissement et donc un coup à l'attractivité de notre système fiscal. A titre illustratif, un contribuable est pénalisé, lorsque les dotations aux amortissements des engins lourds mobilisés pour la construction d'une route à péage sont perdues au bout de trois (3) ans alors que les premiers bénéficiaires sont attendus dans 5 ans, date de la mise en service de l'infrastructure. Dans de pareilles circonstances, une des solutions qui s'offre au contribuable, serait de constituer des ARD en période déficitaire. Ainsi, il pourra les imputer indéfiniment.

Enfin, certes la suppression de la limitation triennale du report des déficits est salvatrice au regard de ce qui précède, mais elle demeure tout de même encadrée à certains égards.

L'usage du déficit est fiscalement encadré

Depuis l'entrée en vi-

gueur du nouveau code général des impôts, les déficits sont désormais reportables indéfiniment.

Toutefois, cette suppression n'est pas sans condition. En effet, la première condition visée par le nouveau CGI en son article 107.1 est la limitation de l'imputation du déficit à 70% du bénéfice imposable de l'exercice concerné. En d'autres termes, lorsque l'entreprise a réalisé un déficit qui doit être imputé sur les bénéfices d'un exercice donné, le déficit réellement imputable sera égal à 70% du résultat dudit exercice.

En plus de cette limitation, il faut noter que les déficits réalisés par les sociétés exonérées totalement de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ne sont pas reportables dans les États financiers des dites entreprises en période de droit commun. Cette position du législateur nous semble logique dans la mesure où sous le régime dérogatoire, les bénéfices réalisés ne sont pas soumis à l'impôt sur le bénéfice.

(Suite à la page 10)

Badra Koné au CNRD «On ne peut pas interdire les manifestations»

Malgré que le président du mouvement Nouvelle génération politique (NGP) approuve le chronogramme de la transition, il ne partage pas la décision de la junte militaire interdisant les manifestations pacifiques jusqu'à l'approche des campagnes électorales.

L'ancien responsable de la jeunesse de l'UFR rappelle que par le passé, des manifestations pacifiques ont été organisées sans enregistrer des cas de morts.

«Les manifestations qui ont été réprimées ont eu des conséquences. Mais quand on laisse les gens manifester librement, on a des exemples, il n'y a pas eu de morts, ni de blessés», souligne Badra Koné.

Il indique à la junte qu'en Guinée, «il y a eu plusieurs manifestations, mais on n'a pas eu de problèmes. On ne peut pas interdire les manifestations parce que c'est un droit consacré par la loi».

Tribune

Le réaménagement du report des déficits fiscaux – bye bye à la limitation triennale

(Djakaria Diakité)

La création des ARD en période déficitaire perd toute sa vigueur

Bien que la limitation triennale du report des déficits ait été pénalisant pour certaines contribuables, la créativité n'a cependant pas eu de limite quand la solution des ARD a montré tout son intérêt.

En effet, la constitution des amortissements réputés différés s'est montrée comme un rempart à la limitation des reports de déficit. Les contribuables l'utilisaient pour non seulement améliorer leur résultat fiscal en vue de l'imputation éventuelle des acomptes ou des avances d'impôts accordés à l'Etat mais surtout, pour pouvoir reporter les déficits non apurés de manière indéfinie.

A titre illustratif, l'Impôt minimum forfaitaire (IMF) payé en début d'exercice s'annonce comme avance d'impôt imputable sur l'impôt sur le bénéfice. Lorsqu'il n'a pu être imputé en totalité ou en partie, la fraction non imputée est définitivement acquise au trésor public. L'IMF n'étant pas une charge déductible, le contribuable devra le perdre en cas de déficit. Pour éviter donc cette perte, le contribuable peut constituer des ARD dont l'effet est de générer un résultat fiscal imposable pour pouvoir imputer la totalité de son IMF sur l'impôt dû.

Ainsi, par l'effet des ARD, le contribuable pouvait de manière légale améliorer le résultat imposable en vue de l'imputation des avances d'impôts accordés au trésor public et sans perdre le stock de déficits non imputés.

Certes, limités seulement aux dotations régulières et non exclues fiscalement du droit à déduction, les ARD étaient efficaces et constituaient des alternatives aux déficits ordinaires dont le report était limité.

Depuis que le verrou de la limitation des déficits a sauté, la constitution des ARD perd en quelque sorte son intérêt. Il n'est plus intelligible de créer des ARD quand on a le droit de reporter indéfiniment ses déficits. C'est pourquoi d'ailleurs, le nouveau Code général des impôts a abrogé l'article 101.V de l'ancien CGI qui constituait le siège du report illimité des ARD.

En conclusion, nous notons que la suppression de la limitation du report des déficits est une réforme majeure qui mérite d'être mise en lumière. Elle vient procurer un avantage important aux contribuables qui désormais, peuvent reporter sans limitation dans le temps, les déficits réalisés au cours des exercices antérieurs.

Une avancée salvatrice de la part du législateur à consommer avec modération quand on sait que le report de déficit est toujours assorti des conditionnalités.

[1] Nouveau CGI a été promulguée par la loi L/2021/032/AN du 4 juillet 2021 et publié au journal officiel de la République à la date du 27 août 2021

[2] L'article 107 de l'ancien Code Général des Impôts

[3] Acte uniforme révisé relatif au droit comptable et de l'information financière

Note sur l'Auteur: Monsieur Djakaria Diakité, est un Juriste fiscaliste, Manager au Cabinet Nimba Conseil. Il est titulaire d'un Master 2 en droit des affaires- Droit OHADA de l'Université Général Lansana Conté de Sonfonia.

Covid-19

Réaliser des autotests devient une urgence sur le continent

Avec le recul de la pandémie, les pays africains assouplissent eux aussi les mesures de santé publique. Mais seuls les autotests, rendus accessibles à tous, peuvent aider à rompre les chaînes de contamination.



Enseignante dans une école primaire du Zimbabwe, Rumbi passe trois heures par jour dans les transports en commun bondés pour se rendre au travail. Il y a quelque temps, elle craignait d'avoir été exposée au Covid-19. Pour éviter de mettre ses élèves en danger, elle a décidé de se faire tester. À son arrivée au centre de dépistage, on l'a informée que cela lui coûterait 60 dollars, soit plus de la moitié de son salaire mensuel. Elle est rentrée chez elle, complètement abattue. Si elle avait été au Royaume-Uni ou en Allemagne, elle aurait pu se tester elle-même, chez elle.

Injustice

Telle est la réalité pour des millions d'Africains qui, deux ans après le début de cette pandémie mondiale, n'ont toujours pas accès aux tests antigéniques rapides. À l'inverse, les Américains peuvent se faire livrer jusqu'à quatre kits de tests gratuits ; en Allemagne, les enfants reçoivent un autotest gratuit chaque matin et, s'ils sont positifs, rentrent chez eux pour s'isoler.

Selon l'OMS, 85% des infections au Covid-19 ne sont pas détectées

Ramené au nombre d'habitants, le nombre moyen de cas recensés chaque jour dans les pays riches est près

de dix fois supérieur à celui des pays à revenu intermédiaire et près de cent fois supérieur à celui des pays à faible revenu. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en Afrique, 85% des infections au Covid-19 ne sont pas détectées. Cela signifie que les Africains sont plus susceptibles que les autres de propager le virus sans le savoir, de tomber gravement malades, d'être hospitalisés et de mourir. C'est injuste.

Le principal obstacle à la distribution d'autotests peu coûteux dans les pays en développement demeure sans doute l'absence de directives et de recommandations de l'OMS, qui n'en avait pas donné avant le mois d'avril dernier. Bien qu'elles soient prêtes à mettre des autotests à la disposition des pays pauvres qui n'ont pas les ressources nécessaires pour en acheter, les associations et les agences internationales donatrices doivent encore attendre le vert de l'OMS. Les gouvernements africains, quant à eux, rechignent généralement à utiliser les tests avant d'avoir reçu ces instructions.

Les habitants des pays pauvres ne devraient pas pâtir de la lenteur de leurs administrations

Après les efforts de sensibilisation consentis, durant

de longs mois, par des groupements issus de la société civile, y compris lors du Sommet mondial de la santé « Ports To Arms », à Abuja, en février dernier, l'OMS a finalement recommandé aux ministères de la Santé nationaux d'agir rapidement pour favoriser l'accès aux autotests antigéniques. Il était temps, car il est injuste que les citoyens des pays pauvres désireux de savoir s'ils sont positifs au Covid pâtissent de la bureaucratie de l'OMS ou de la lenteur de leurs administrations, les gouvernements africains tardant eux aussi à leur fournir un accès au dépistage, aux traitements et aux soins.

Le risque des faux négatifs

Dans le cadre de la lutte contre le VIH, on a pu mesurer à quel point il était salutaire de donner aux individus les moyens de connaître leur sérologie. Pourtant, l'OMS semble toujours aussi peu encline à miser sur les autotests. Elle fait valoir le caractère hasardeux de l'autodiagnostic, qui peut conduire à des résultats biaisés – faux tests négatifs – et induire une surveillance de la maladie de moindre qualité. En réalité, les tests antigéniques devenant plus précis, ces réserves se sont révélées exagérées.

(Suite à la page 11)

Covid-19

Réaliser des autotests devient une urgence sur le continent

Dans les régions reculées, les autotests pourraient contribuer à prévenir la propagation du virus

Les sociétés civiles doivent à présent s'appuyer sur la nouvelle directive provisoire de l'OMS invitant à multiplier les autotests et incitant les gouvernements à fournir aux populations les connaissances nécessaires pour s'autotester, prélever correctement leur échantillon, notifier aux organismes de santé publique les résultats positifs et comprendre le risque des faux négatifs.

L'accès aux autotests est essentiel pour prévenir la transmission du virus. Cela permettra à davantage de personnes de s'isoler lorsqu'elles seront contagieuses, et ainsi de protéger leur communauté. Dans les régions reculées et difficiles d'accès, où les tests PCR ne sont pas disponibles, les autotests pourraient contribuer à prévenir la propagation du virus. Cela pourrait également aider les écoles ou les entreprises à définir en toute connaissance de cause leurs modalités de fonctionnement, à décider d'ouvrir ou non leurs portes et à annuler ou non des rassemblements. En outre, ces autotests jouent un rôle crucial pour traiter la maladie rapidement.

Au début de l'année 2022, les écoles ougandaises ont rouvert après avoir subi l'une des plus longues fermetures au monde. Comme dans de nombreux autres pays à revenu faible ou intermédiaire, l'enseignement à distance n'était pas envisageable. Il est essentiel d'avoir accès à des tests rapides pour éviter ces graves perturbations.

Sommes-nous écoutés ?

Le dépistage, qui devrait servir de passerelle à l'accès aux soins et au traitement du Covid-19, est au contraire devenu un goulot

d'étranglement, et cette difficulté est exacerbée dans les pays où le dépistage n'est assuré que par les professionnels de santé.

À l'Alliance africaine, nous n'avons cessé d'expliquer comment le fait de vouloir s'enrichir grâce aux médicaments et aux outils qui sauvent des vies continue de tuer des Africains. Mais sommes-nous seulement écoutés ? Nous voulons la justice, pas la charité. Hélas, les perspectives sont peu réjouissantes. Aujourd'hui, avec les nouvelles directives provisoires de l'OMS, nous avons une nouvelle occasion de faire avancer la justice en matière de santé.

Les agences sanitaires et les fournisseurs mondiaux ne pourront distribuer les autotests qu'en 2023. C'est inacceptable

Le trop long délai qu'il a fallu à l'OMS pour recommander l'utilisation des autotests a également retardé l'accès aux traitements et aux soins pour des millions de personnes. Au vu du calendrier actuel, les agences sanitaires et les fournisseurs mondiaux ne pourront distribuer des autotests qu'en 2023. C'est inacceptable. Il appartient à nos propres gouvernements de faire preuve de courage afin que les Africains puissent profiter pleinement de leur droit à la vie, à la santé et à la dignité.

Le meilleur moment pour agir équitablement aurait été en 2020, lorsque les acteurs mondiaux élaboraient une stratégie de lutte contre le Covid-19. À défaut de pouvoir revenir en arrière, c'est désormais maintenant qu'il faut agir.

Par Tian Johnson
Défenseur des droits humains
Directeur de l'organisation à but non lucratif African Alliance.
Coprésident du pilier « Engagement communautaire » de l'Alliance pour la fourniture de vaccins du CDC africain et membre fondateur du Vaccine Advocacy Resource Group.

Assimi Goïta et Kemi Seba

Anti-français de tous les pays, unissez-vous !

La photo a enthousiasmé les réseaux sociaux : l'activiste franco-béninois a été reçu par le président malien de la transition. Shoot de nationalisme internationaliste...



Leurs domaines d'intervention respectifs ne sont pas vraiment les mêmes. Pour l'un, Kemi Seba – de son vrai nom Stellio Gilles Robert Capochichi –, africaniste militant né à Strasbourg, le message martelé est celui de la nécessaire réforme monétaire des pays francophones d'Afrique, jusqu'au happening de l'autodafé d'un billet de 5 000 F CFA. Pour l'autre, Assimi Goïta, nationaliste malien formé dans le camp du génie militaire de Bamako, le créneau politique est la dénonciation d'« atteintes françaises » à la souveraineté nationale, jusqu'à la rupture subite d'accords de défense avec un pays qui n'a pas encore terminé de sécuriser le repli d'une opération militaire pourtant chapeauté par ladite coopération.

Excitation mutuelle

Les occasions faisant les larrons, et les ennemis d'ennemis étant susceptibles d'être des amis, Kemi Seba et Assimi Goïta se retrouvent sur la solidarité générationnelle – ils ont respectivement 40 ans et 39 ans –, sur la convocation de leaders historiques intransigeants comme Thomas Sankara ou Sekou Touré, sur la dénonciation d'un certain néocolonialisme français et sur le réquisitoire contre des institutions sous-régionales présumées

caporalisées. L'Uemoa et la Cemac pour l'un, la Cedeao pour l'autre.

Ils étaient faits pour s'enthousiasmer mutuellement, cliché à l'appui sur des réseaux sociaux forcément électrisés. C'est fait. Ce dimanche 8 mai, le président de l'ONG Urgences panafricaines a été reçu en audience par le président de la transition malienne...

Et Twitter de bruiser de saillies sur la « plus belle et rassurante image depuis le début de l'année », la « nouvelle résistante révolutionnaire » de « vrais patriotes » ou la prochaine « libération totale de l'Afrique sous la tutelle criminelle génocidaire française et ses alliés complices ». Des saillies qui frisent parfois une radicalité à laquelle Seba et Goïta eux-mêmes n'ont pas habitué. Au premier, la twittos Djeneba Konaté demande ainsi s'il est « assez courageux pour renoncer au passeport et nationalité française ». Au second, l'internaute Joseph Maka suggère de « demander à tous les Maliens résidants en France de rentrer au Mali ».

Oxymore ?

Et Vincent Hugeux d'apprécier la clarification qu'offre le cliché de Kemi Seba et Assimi Goïta : « Dis-moi qui tu honores, je

te dirai qui tu es. » Champion de la concision qu'impose Twitter, le journaliste français décrit, en un seul post, un pouvoir « putschiste », « illégitime et poutinisé » et un « histrion racialisé, antisémite, kremlinolâtre » et « compagnon de route de la fachosphère ». Pas de quoi déstabiliser les groupies des stars du week-end, la nationalité française de l'homme de presse suffisant certainement à balayer l'idée du tweet, voire à l'utiliser comme une démonstration de la morgue gauloise.

Droit dans ses bottes activistes, Kemi Séba s'invitait dans le bras de fer Mali-Cedeao dès le mois de janvier. Tentant de combiner les termes « nationaliste » et « panafricaniste » à la limite de l'oxymore, il sonnait la mobilisation, en balayant « les histoires de démocratie à l'occidentale »...

Par Damien Glez
Dessinateur et éditorialiste franco-burkinabè.

Lisez le journal
numérique sur le site

Kéfinafasso
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Santé... Santé... Santé...

Pourquoi faut-il éviter le paracétamol et l'ibuprofène pendant la grossesse ?

Selon des chercheurs de l'Université d'Aberdeen, prendre des antidouleurs comme le paracétamol et l'ibuprofène pendant la grossesse pourrait avoir des effets néfastes sur la santé du bébé et doublerait le risque d'accouchement prématuré.

Jusqu'à huit mères sur dix prendraient des antidouleurs – dont du paracétamol – pendant leur grossesse, afin de soulager les symptômes gênants comme la fièvre ou les douleurs articulaires. Et si jusqu'à aujourd'hui la prise de paracétamol ne présente aucune contre-indication chez la femme enceinte, une équipe de chercheurs de l'Université d'Aberdeen (en Ecosse) appellent à une mise à jour urgente des recommandations actuelles. En effet, la prise d'analgésiques pendant la grossesse pourrait **augmenter de 50% le risque d'accouchement prématuré.**

Pendant trois décennies, entre 1985 et 2015, les chercheurs ont suivi 151 141 grossesses. Les femmes ont été interrogées sur leur prise d'analgésiques en vente libre, notamment les cinq suivants : le paracétamol, l'ibuprofène, l'aspirine, le naproxène et le diclofénac. Les résultats de cette étude ont été publiés ce 3 mai 2022 dans la revue BMJ Open : dans l'ensemble, **trois femmes sur dix ont pris des analgésiques en vente libre pendant leur grossesse.**

Et chez les femmes enceintes qui ont pris ce type de médicament, les **naissances prématurées étaient 50% plus élevées.** Les **risques de mortinaissance** – le décès d'un bébé après 28 semaines de grossesse, mais avant ou au cours de l'accouchement – étaient, elles, plus élevées de 33%. D'autres risques ont été présentés par les chercheurs



comme des anomalies du tube neural plus élevées de 64% ou des malformations congénitales touchant le pénis, plus élevées de 27%.

Le paracétamol pourrait affecter la circulation du bébé

Si aujourd'hui le paracétamol est considéré comme sûr à utiliser tout au long de la grossesse, l'aspirine reste vivement déconseillée car elle pourrait affecter la circulation sanguine du bébé, surtout après 30 semaines de grossesse. Les autres antidouleurs étudiés par les chercheurs sont également déconseillés car connus pour affecter les reins du bébé. Les risques étaient notamment le plus présents lorsque la prise de paracétamol est associée à la prise des autres antidouleurs.

Les chercheurs de l'Université d'Aberdeen ont également constaté que l'utilisation d'analgésiques en vente libre augmentait au fil des années. Entre 2008 et 2015, l'utilisation d'antidouleurs

chez les femmes enceintes et près de 60% d'entre elles en ont consommé.

Afin d'éviter tout risque majeur, la Pre Aikaterini Zafeiri, chercheuse principale de l'étude, conseille vivement aux femmes enceintes de consulter un médecin avant de prendre un antidouleur en vente libre. «*À la lumière des résultats de l'étude, la facilité d'accès aux analgésiques sans ordonnance, associée à la disponibilité d'informations erronées ainsi que d'informations correctes via Internet, soulève des problèmes de sécurité*», indique-t-elle. «*Il convient de souligner que le paracétamol en association avec des AINS est associé à un risque plus élevé et les femmes enceintes doivent toujours consulter leur médecin ou leur sage-femme avant de prendre des médicaments en vente libre.*»

Source :

Maternal over-the-counter analgesics use during pregnancy and adverse perinatal outcomes : cohort study of 151 141 singleton pregnancies, BMJ Open, 3 mai 2022

Des techniques pour soulager les douleurs de la grossesse et de l'accouchement

Maux de dos, douleurs digestives, douleurs mammaires, douleurs ligamentaires... La grossesse peut entraîner bien des gênes qui peuvent être soulagées par divers moyens. Ces derniers peuvent aussi soulager les douleurs de l'accouchement. Conseils de la sage-femme Hélène Malmanche.



«*Toute femme qui fait l'expérience d'une grossesse va être confrontée à des sensations nouvelles. Le corps fonctionne sur une autre modalité et cela évolue rapidement. Parmi l'éventail de ces sensations, certaines sont douloureuses*», indique Hélène Malmanche, sage-femme libérale et docteure en anthropologie. Il peut s'agir de **douleurs lombaires** ou de sciatique réveillées par la grossesse mais aussi de douleurs inédites. «*Ainsi les douleurs ligamentaires et les douleurs de contractions utérines sont inconnues des femmes n'ayant pas vécu de fausse couche ou n'ayant pas eu l'expérience de règles douloureuses*», décrit la sage-femme.

Parmi les douleurs fréquentes pendant la grossesse, elle évoque aussi **les reflux gastro-œsophagiens**, liés à la compression de l'estomac par l'utérus et à l'imprégnation hormonale qui diminue le tonus du sphincter, les troubles du transit,

les problèmes veineux (jambes lourdes, varices dont varices vulvaires), les hémorroïdes, résultats d'une compression veineuse et d'un transit ralenti. «*Il existe différents moyens pour soulager voire supprimer ces douleurs de la grossesse et de l'accouchement*», informe Hélène Malmanche. Postures, techniques respiratoires, massages, acupression, chant prénatal, techniques corporelles... «*Il existe toute une palette de techniques que chaque femme peut explorer par elle-même*», indique-t-elle, en soulignant que le fait de se maintenir en forme en marchant 30mn par jour ou en faisant des mouvements de gymnastique douce permet de se prémunir de tout un tas de douleurs. Zoom sur 9 de ces techniques.

Merci à Hélène Malmanche, sage-femme et auteure de La bible de l'accouchement Editions Leduc.s, mars 2022.

Crise à la FEGUIBASKET

Le Camp d'Amadou Camara promet de traduire celui de Sakoba Keita devant la CRIEF

La crise à la fédération guinéenne de basketball est loin de connaître son épilogue. Ce, malgré l'arrivée du nouveau ministre des Sports Lansana Béa Diallo. En conférence de presse, le mardi 17 mai 2022, le camp d'Amadou Camara reproche celui de Dr Sakoba Keita de violation des textes des lois et de malversation financière.



Le bicéphalisme est parti du fait de la réélection de Sakoba Keita pour un troisième mandat en 2018. Il est accusé d'avoir modifié les statuts de la fédération pour se maintenir. Le camp de Tafsir a alors décidé à son tour d'organiser sa propre assemblée générale et a mis en place un nouveau bureau exécutif pour porter à la tête Amadou Camara. Depuis lors, cette crise perdure. Face à la presse le vice-président de cette fédération dirigée par Amadou Camara accuse le camp de Dr Sakoba Keita de gestion opaque dans le cadre des sponsors: «Orange sponsorise le basketball guinéen à hauteur d'un milliard quatre cents vingt-cinq millions (1. 4 25 000.000) de francs guinéens. Depuis qu'il est là, il a toujours organisé le championnat qu'à Conakry pour ne pas pouvoir dépensé l'argent sur toute l'étendue du territoire national. Cette année 2022 FIBA a dépensé une première tranche 70.000 dollars à la fédération guinéenne de basketball. La deuxième tranche vienne de tomber 90.000 dollars. Aujourd'hui normalement, quand il y a des choses comme ça, les membres statutaires, le bureau exécutif tout le monde doit être au courant. Je mets au défi Sakoba de nier cela. Chaque année, Sakoba reçoit de l'argent venant de FIBA Afrique comme appui pour l'organisation et le développement du basketball qui-

néen. Nous avons les contrats du sponsor de la CBG, d'Albayrak, Smoyo, de la Sobragui, de Topaz etc. Des contrats qui pouvaient amener le basketball guinéen plus loin », indique Amara Babila Keita.

Mais ce n'est pas tout ! M. Keita jure que le compte bancaire de la fédération guinéenne de basketball où Sakoba est signataire avec son trésorier n'est pas le compte qu'il utilise. Babila le reproche dans plusieurs autres malversations financières. C'est pourquoi, il jure de trembler Sakoba Keita devant la CRIEF : « Il y a d'autres comptes qu'il a ouvert dans d'autres banques de la place où il fait transiter l'argent sans que même son trésorier ne soit au courant. C'est ce compte qu'on reçoit les montants de FIBA et autres. Dans les jours avenir nous allons saisir les services compétents à la matière, afin de mener des enquêtes qu'ils mettent à la place publique tout ce qui se passe. Aujourd'hui la CRIEF est là, nous allons mettre ces éléments à leur disposition pour que cela soit clair dans ces dossiers. Lorsque le combat a commencé en fin 2018, jusqu'aujourd'hui en 2022 nous n'avons jamais parlé de l'administration de Sakoba Keita. Ces montants appartiennent au basketball guinéen », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

AVIS DE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DES SERVICES GENERAUX

Dans le cadre de son développement, une importante structure de la place recrute un Responsable des Services Généraux (H/F).

Type de contrat : Contrat à Durée Indéterminée

Date de prise de poste : 1^{er} juillet 2022

Profil recherché

- Idéalement, vous êtes une personne de terrain et être âgée de 45 au maximum et de nationalité Guinéenne.
- Vous avez toutes les capacités pour gérer une équipe avec une dimension stratégique. Votre sens du relationnel, du service et la gestion des priorités sont des atouts indéniables.
- Vous êtes rigoureux(se), intègre, organisé(e) et réactif(ve) avec une très bonne maîtrise des procédures d'achat et de la logistique.
- Vous êtes méthodique, disponible dans les moments de pointe.

En tant que Responsable des Services Généraux, vous avez en charge la logistique avec l'ensemble des services généraux.

Au quotidien, vos tâches sont :

- Gestion des locaux et équipements (bureaux, salles de réunion, optimisation des aménagements).
- Gestion des achats (définition des besoins, choix des fournisseurs, commande, gestion des stocks, transit,...)
- Gestion de la flotte automobile et du carburant.
- Vérification et suivi des dispositifs de sécurité et d'hygiène en relation avec le comité HSE (évaluation des risques professionnels).

Qualifications pour le Poste

- Être titulaire d'un BAC+4 en Management des Achats, Logistique ou/et supplychain ou tout diplôme connexe avec une expérience pratique avérée.
- Vous disposez également d'une expérience dans la gestion des services généraux comme pré requis.
- Vous avez une aisance relationnelle pour échanger avec de nombreux interlocuteurs (Décideurs, Managers, consultants et prestataires).
- Vous maîtrisez le Pack Office Microsoft avec des logiciels spécifiques (SAGE, SC-FORM,...)

Pour Postuler, envoyez votre CV et lettre de motivation uniquement par email à l'adresse recrutement224@outlook.com au plus tard le 13 Juin 2022. Seules les candidatures présélectionnées seront contactées.



Formation initiale

ESMT 2022

Concours d'entrée en 1^{ère} Année de Licences (LTI & LMeN)

CONCOURS EXTERNE

La formation au Diplôme de Licences Professionnelles dure 3 ans. Deux (02) options sont offertes au choix :

- Une option Licences en Télécommunications et Informatique (LTI)
- Une option Licences en Management et Economie du Numérique (LMeN).

DATE DU TEST : 21 mai 2022.

Le test aura lieu le même jour dans tous les pays membres et les pays utilisateurs de l'ESMT.

Pour les candidats résidant dans les pays où le concours n'est pas organisé, le recrutement se fera sur étude de dossier.

LIEU DU TEST : ESMT-Conakry, Com. de Ratoma, Quartier, Kaporo (face Lycée Français de Kipé).

CANDIDATS :

- Les titulaires d'un Baccalauréat ;
- Les étudiants inscrits en classe de terminale sous réserve de réussite au Bac en fin d'année.

PROGRAMME DES EPREUVES

Les épreuves comprennent :

- **Licences en Télécommunications et Informatique (LTI)**
 - Une épreuve de mathématiques, durée 2 heures, coefficient 2
 - Une épreuve d'électricité, durée 2 heures, coefficient 2
- **Licences en Management et Economie du Numérique (LMeN)**
 - Une épreuve de mathématiques, durée 2 heures, coefficient 2
 - Une épreuve de culture générale, durée 2 heures, coefficient 2

INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **17 mai 2022**.

Le dépôt des candidatures se fera en deux étapes :

Etape 1 (en ligne) :

1. Aller sur le site de l'ESMT : www.esmt.sn

2. Cliquer sur « **INSCRIPTION EN LIGNE** ». Remplissez et soumettez le formulaire. Cette première étape consiste à créer votre profil. Un message ayant pour objet « *Confirmation Création Fiche Candidat* » vous sera envoyé dans votre boîte Mail.

3. Consultez votre boîte Mail et activez votre profil en cliquant sur le lien proposé dans le message reçu. Ce message contiendra également votre **login** et votre **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter à votre espace afin de soumettre votre dossier de candidature.

Etape2 :

Se présenter à **ESMT-Conakry**, muni du dossier physique qui est composé des pièces suivantes :

- une photocopie légalisée de l'attestation de réussite au bac ou du diplôme lui-même ;
- une attestation d'inscription de l'année académique 2021-2022 pour les élèves en classe de terminale;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un extrait de naissance ;
- les photocopies des bulletins de notes des classes de 11^{ème} Année, de 12^{ème} Année et de terminale.
- Régler les frais de dossiers d'un montant de **10 000 FCFA** auprès de la comptabilité de l'ESMT-Dakar après admission.

Vous recevrez un mail de convocation précisant le lieu du test.

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La recherche du financement de la formation est à la charge des candidats (demande de bourses aux états et aux organismes, prêt scolarités auprès des banques, prise en charge par la famille etc ...). Une fois admis, les candidats devront fournir à l'ESMT une attestation du mode de financement de leurs études.

Renseignements et inscriptions

ESMT-Conakry, Téléphones: +224 669221012/669221014

Email : teamesmt@arpt.gov.gn

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'ESMT : www.esmt.sn



Formation initiale

ESMT 2022

Test d'entrée en 1^{ère} année du cycle d'Ingénieur de Conception des Télécommunications (INGC)

TESTS INTERNE ET EXTERNE

La formation d'ingénieur de conception dure 3 ans.

DATE DU TEST : 21 mai 2022.

Le test aura lieu le même jour dans tous les pays membres et les pays utilisateurs de l'ESMT.

Pour les candidats résidant dans les pays où le test n'est pas organisé, le recrutement se fera sur étude de dossier.

LIEU DU TEST : ESMT-Conakry, Com. de Ratoma, Quartier, Kaporé (face Lycée Français de Kipé).

CANDIDATS :

Il y a 2 types de candidatures :

- Candidatures externes : tout candidat
 - Ayant suivi avec succès 2 années d'enseignements supérieurs scientifiques (maths, physique, chimie, génie électrique, etc ...)
 - Inscrits en 2^e année d'enseignements scientifiques (maths, physique, chimie, génie électrique, etc ...), sous réserve de réussite en fin d'année ;
 - Inscrits en dernière année de classes préparatoires aux grandes Ecoles Scientifiques.
- Candidatures internes (ou professionnelles)
 - Les IGTT ou équivalents qui remplissent les conditions d'ancienneté prévues par la législation en vigueur dans leur entreprise ou dans leur pays.

PROGRAMME DES EPREUVES

Le test comprend 3 épreuves :

- une épreuve de culture générale, durée 2 heures, coefficient 2 ;
- une épreuve de Mathématiques, durée 2 heures 30, coefficient 3,
- une épreuve de physique, durée 2 heures 30, coefficient 3.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **17 mai 2022 à 16h 30'**.

Le dépôt des candidatures se fera en deux étapes :

Etape 1 (en ligne) :

- Aller sur le site de l'ESMT : www.esmt.sn
- Cliquer sur « **INSCRIPTION EN LIGNE** ». Remplissez et soumettez le formulaire. Cette première étape consiste à créer votre profil. Un message ayant pour objet « *Confirmation Création Fiche Candidat* » vous sera envoyé dans votre boîte Mail.
- Consultez votre boîte Mail et activez votre profil en cliquant sur le lien proposé dans le message reçu. Ce message contiendra également votre **login** et votre **mot de passe** qui vous permettront de vous connecter à votre espace afin de soumettre votre dossier de candidature.

Etape2 :

- Se présenter à **ESMT-Conakry** muni du dossier physique qui est composé des pièces suivantes :

- une photocopie légalisée de l'attestation de réussite au bac ou du diplôme lui-même ;
- une photocopie légalisée du diplôme de BAC +2 ou une attestation d'inscription en 2^{ème} année pour l'année académique 2021-2022;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou d'un extrait de naissance ;
- les photocopies des bulletins de notes des deux dernières classes.
- Régler les frais de dossiers d'un montant de **10 000 FCFA** auprès de la comptabilité de l'ESMT-Dakar pour les admis.

Vous recevrez un mail de convocation précisant les jours dates, heures et lieu du test.

Programme du concours d'entrée en première année du cycle INGC

Le test portera sur le programme suivant :

Mathématiques – durée 2 h30 – coefficient 3	Physique – durée 2 h30 – coefficient 3
1. Nombres et Structures (corps, groupes, etc.) 2. Polynômes et Fraction Rationnelles 3. Algèbre Linéaire et Multilinéaire 4. Espace Vectoriel Euclidien / Espace Vectoriel Normé 5. Suites et Séries de réels, de complexes 6. Fonctions d'une variable réelle (calcul différentiel et intégral) 7. Fonctions de plusieurs variables (calcul différentiel et intégral) 8. Géométrie affine 9. Géométrie analytique et différentielle 10. Coniques et quadriques	1. Thermique et thermodynamique 2. Mécanique du point 3. Mécanique des systèmes et des solides 4. Optique Géométrique 5. Electrostatique 6. Electricité : circuits électriques, circuits électroniques 7. Physique Ondulatoire/Optique 8. Electromagnétisme
Culture Générale – durée 2 h – coefficient 2	
Cette épreuve a pour but d'appréhender l'esprit d'analyse de synthèse des candidats à partir de leur connaissance de l'environnement des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'étude concerne un dossier portant sur les sujets d'actualité du secteur	

FINANCEMENT DE LA FORMATION

La recherche du financement de la formation est à la charge des candidats (demande de bourses aux états et aux organismes, prêt scolarités auprès des banques, prises en charge par la famille etc ...)
 Une fois admis, les candidats devront fournir à l'ESMT une attestation du mode de financement de leurs études.

Renseignements et inscriptions

ESMT-Conakry, Téléphones: +224 669221012/669221014

Email : teamesmt@arpt.gov.gn

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'ESMT : www.esmt.sn

Téléphone : +221 33 869 03 00 ; Email : scolarité@esmt.sn

Afrique

La Grande muraille verte, une solution qui peine à se concrétiser

C'est l'un des grands projets mis en avant à la COP 15 de l'ONU sur la désertification qui a lieu en ce moment à Abidjan : la Grande muraille verte qui prévoit de restaurer la végétation sur une bande de 15 km de large qui traverse l'Afrique d'Ouest en Est, de Dakar à Djibouti à travers 11 pays et 7 800 km. Il ne s'agit pas simplement de planter des arbres, mais aussi de développer durablement ces zones et de créer des emplois dans l'agriculture notamment.

Ce projet titanesque a été lancé officiellement en 2007 par les pays africains pour l'Afrique, mais il peine à décoller. Depuis 15 ans, l'aménagement de la **Grande muraille verte** n'a couvert que 4 millions d'hectares sur les 100 millions d'hectares envisagés initialement, alors que 135 millions de personnes au Sahel sont affectées par la désertification et la perte de fertilité des sols. Pour Gilles Boëtsch, directeur de recherche émérite au CNRS et directeur d'un observatoire scientifique de suivi de la Grande muraille verte, « l'échec relatif du projet peut être expliqué par plusieurs facteurs ».

D'abord, l'impact du réchauffement climatique dans une zone déjà très aride. « La pluviométrie est en chute » note le chercheur. De plus, « la pression anthropique est extrêmement forte avec les élevages et les troupeaux, seul moyen pour les gens de survivre économiquement. Et les animaux mangent les jeunes pousses ». Et puis « évidemment, ce sont des zones de guerres extrêmement violentes, c'est difficile d'aller planter des arbres quand les gens se tirent dessus » !

« Un laboratoire » pour lutter contre la pauvreté

Pendant longtemps aussi, le projet a manqué de financements, de moyens humains, de suivi. Les Etats ne s'impliquent pas tous suffisamment. Pourtant, il est encore présenté comme LA grande solution africaine à



la désertification.

En effet, l'initiative est globale. En plus de la protection de l'environnement et la séquestration de CO₂ - gaz à effet de serre, premier responsable du changement climatique -, elle vise aussi à lutter contre la pauvreté et nourrir la population. L'idée est de mettre en place des techniques agricoles adaptées aux zones arides avec des espèces de plantes locales qui supportent ce climat particulier et qui permettent des retombées économiques : la gomme arabique, la spiruline, l'artémisine... Ces espèces seront couplées à du maraîchage.

Regain d'intérêt politique

Pour l'instant, seulement quelques petits aménagements ont été réalisés, perdus dans l'immensité de la zone à couvrir. Pourtant Abakar Mahamat Zougoulou, directeur technique et scientifique de l'agence panafricaine de la Grande muraille verte, est sûr du succès du projet. « Ce n'est pas uniquement une plantation d'arbres tous azimut. La Grande muraille verte, c'est créer des zones de prospérité économique. C'est un laboratoire à ciel ouvert où des techniques sont en train de faire leurs preuves », estime-t-il.

Il cite des exemples de pâturages sous couvert forestier, des orangeries dans la région d'Agadez au Niger ou des pommeries au Tchad. Des innovations qui, selon lui, « apportent des solutions à l'Afrique sur les questions de sécurité alimentaire et également aux problèmes d'insécurité qui

sont observés actuellement dans le Sahel ».

Développer l'économie locale, limiter ainsi l'immigration et les conflits... De quoi convaincre la communauté internationale, qui a promis l'année dernière près de 20 milliards d'euros en tout de financement.

Coordonner une multitude d'acteurs

Ce regain de volonté politique et les promesses de

financements ne seront cependant pas suffisants. Aucun nouveau fond n'a encore été débloqué. Les bailleurs privilégient les échanges bilatéraux et attendent que leur soient présenté des projets clairs et structurés et ce n'est pas le cas pour l'instant. La Grande muraille verte est une opération titanesque qui traverse le continent. Difficile de coordonner les actions entre les multiples acteurs impliqués et d'associer les populations locales.

C'est d'ailleurs le grand défi pour que la Grande muraille verte puisse être un jour une réussite selon le chercheur à l'IRD Dominique Masse. « La volonté politique, elle y est, constate-t-il. Maintenant, il faut vraiment travailler avec les acteurs locaux : la population, les agriculteurs et agricultrices, les jeunes, les associations

de femmes, etc. Pour que les solutions soient construites avec eux. C'est un grand programme ambitieux. Cela demande aussi des concertations internationales, de multiples acteurs qui peuvent avoir un intérêt dans ces zones. Donc, c'est une complexité importante et cela explique la difficulté pour que cela se mette en place. »

Chercheurs, ONG, entrepreneurs et politiques doivent donc encore réussir à se mobiliser en bonne entente avec les communautés locales. Ceci dit, malgré ses défaillances et son bilan mitigé, la Grande muraille verte est tout de même source d'inspiration pour d'autres projets de restauration de terres similaires en Afrique australe ou au Maghreb qui sont en cours de développement.

Rfi.fr

Lutte contre le terrorisme

L'ONU déplore le retrait du Mali du G5 Sahel et appelle à la reprise du dialogue

À l'ONU, le Conseil de sécurité s'est réuni sur le G5 Sahel mercredi 18 mai, pour une réunion régulière sur la paix et la sécurité en Afrique. Les membres du Conseil ont condamné le retrait du Mali de la force régionale. Ils espèrent que Bamako prendra ses responsabilités et continuera le dialogue avec ses voisins pour lutter contre la menace terroriste. Ils ont réclamé un renforcement du mandat de la Minusma.

Tous les membres du Conseil sont revenus sur le retrait du Mali du G5 Sahel et quasiment tous ont dit le regretter. Au nom du groupe africain, l'ambassadeur du Ghana a martelé qu'un seul pays ne pouvait lutter, seul, contre le terrorisme.

Appel au dialogue

Il a appelé à la reprise du



dialogue entre Bamako et les voisins de la Cédéao et réclamé que les rencontres reprennent - que ce soit celle des ministres de la Défense du G5, annulée en novembre 2021, ou celle des chefs d'État, tenue traditionnellement en février.

De nombreux membres du Conseil disent attendre avec impatience les résultats de l'évaluation stratégique conjointe sur le G5, une étude pilotée par **Mahamadou Issoufou,**

l'ancien président du Niger. Cette évaluation a été décidée en décembre 2021 lors de la conférence ONU-Union africaine et elle doit proposer des pistes pour améliorer la force du G5.

Un renforcement ?

Ils sont également nombreux à réclamer **un renforcement de la Minusma** en juin 2022, lors du renouvellement de son mandat.

Rfi.fr